

Votation fédérale du 23 septembre 2018

Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant
les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres

(contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]»)

Prise de position de la Chambre valaisanne de tourisme

Voies cyclables, chemins et sentiers pédestres

Un petit coup de pédale si important

C'est un petit coup de pédale que donneront, citoyennes et citoyens suisses le 23 septembre prochain en acceptant l'arrêté « vélo ». Petit coup de pédale mais combien important, notamment pour notre canton du Valais et ses activités touristiques et sportives. La Chambre Valaisanne de Tourisme vous recommande chaleureusement de dire « oui » à cet arrêté.

Mais pourquoi donc inscrire, dans la Constitution fédérale, les voies cyclables ? A première vue, la question paraît saugrenue : il n'en est rien ! Bien au contraire... voilà le vélo, le VTT sur **un pied d'égalité** avec les chemins et sentiers pédestres qui figurent déjà dans cette même Constitution. Et voilà que la « petite reine » mérite vraiment son rang !

Savez-vous que dans notre pays, le vélo est l'un des loisirs préférés des suissesses et des suisses ! Et leurs coups de pédale rapportent... Les activités touristiques des cyclistes helvétiques génèrent un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de francs par an. Et celui produit par les cyclotouristes étrangers est estimé, lui, à 67 millions de francs par année.

Il est donc important, et nécessaire, que **les infrastructures soient développées**, en quantité comme en qualité : des voies cyclables sûres, attrayantes et intégrées à un réseau de transports publics performant (trains, bus, remontées mécaniques). Le « oui » du 23 septembre permettra à la Confédération d'assumer son rôle de coordination et de soutien.

Mais savez-vous aussi que **le VTT est bon pour les régions de montagne !** Le vélo tout terrain – et notre canton le sait bien – gagne en importance : les hivers sont toujours plus courts, l'enneigement toujours

plus restreint. Hors la saison d'hiver, et surtout en été, le VTT rentabilise les infrastructures de remontées mécaniques notamment.

Savez-vous enfin que près de la moitié de la population suisse pratique le vélo ! **Pour la santé publique ou pour le sport**, voilà qui est bon : à condition de pouvoir en faire davantage encore et donc de disposer d'un réseau de voies cyclables attrayant et sécurisé.

Avec le développement de la petite reine, dont les derniers modèles se sont même électrifiés, **la pratique du vélo mérite tous ces petits soins** que ces quelques mots dans la Constitution permettront d'apporter.

Votez « oui » à l'arrêté « vélo » le 23 septembre prochain, c'est dire

- Oui à l'égalité entre le vélo et la marche à pied,
- Oui à la sécurité pour nos enfants sur le chemin de l'école,
- Oui au confort de toutes celles et de tous ceux qui, pour leur travail ou pour leurs loisirs, enfourchent leur vélo,
- Oui à nos stations touristiques qui, en montagne, doivent être attractives en hiver (c'est chose faite !) mais aussi en été (c'est encore à poursuivre).

Mais il n'y a pas que le tourisme et les parcours pour VTT sur nos alpages... Il y a également **les pistes cyclables dans le trafic routier** : le vélo aura ses pistes réservées, les piétons garderont leur trottoir en toute sécurité, cette séparation amènera sécurité et bien-être à tous les usagers.

Dernier point, mais non des moindres : **le vélo reste l'affaire du canton !** Planification, construction, entretien et exploitation des voies cyclables, tout cela est de la compétence du canton. Mais la Confédération pédale aussi : en coordonnant justement tous les réseaux, aux niveaux cantonal comme fédéral, y compris ceux de SuisseMobile et en informant à propos des chemins de randonnée pédestre et des voies cyclables.

Dans notre canton, les voies cyclables, notamment celles pour les VTT touristiques ou sportifs, existent. Elles sont sympathiques à fréquenter et sont un atout important pour notre tourisme. Donnons-leur donc le moyen de poursuivre sur cet élan et surtout de ne pas poser le pied à terre...

Le 23 septembre prochain, vous voterez « oui » au vélo !

Pour contact : Beat Rieder, Président de la CVT, Conseiller aux Etats, 079 212 34 39, beat.rieder@parl.ch